



CERTIFICATION

*AIO certifie que l'entreprise :*

**HYDROKARST**  
**9 Bis avenue de la Falaise**  
**38360 SASSENAGE**  
**FRANCE**

*a été audité et jugé conforme aux exigences de :*

L' Arrêté du 29 Septembre 2017 relatif à la certification d'entreprises réalisant des travaux hyperbares (en application au 01/02/2019)

*Le champ d'application est le suivant :*

## **Travaux Hyperbares mention A et D.**

Sous réserve du maintien de la conformité aux exigences du texte ci-dessus, ce certificat est valable jusqu'au : **1<sup>er</sup> juillet 2023**

Date de première certification : 2 juillet 2019

Certificat n° FR20190019\_1

Date d'émission : 2 juillet 2019

---

*Didier ANSEL – Directeur Général*

Des informations complémentaires concernant le périmètre de certificat peuvent être obtenues auprès de l'organisme certifié. La vérification de la validité de ce certificat est possible en adressant votre demande à l'adresse email :

[contact@aiocertification.com](mailto:contact@aiocertification.com)

Adresse de l'organisme certificateur : 65, allée des Combes, 01150 Blyes - FRANCE